

# Arrêté ministériel n° 2023-220 du 18 avril 2023 relatif à l'actualisation annuelle du chiffre officiel de la population de la Principauté de Monaco

---

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	18 avril 2023
Publication	<a href="#">Journal de Monaco du 21 avril 2023</a> <sup>[1 p.3]</sup>
Thématique	Public - Général

---

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2023/04-18-2023-220@2023.04.22>

**LEGIMONACO**

[www.legimonaco.mc](http://www.legimonaco.mc)

Vu l'Ordonnance du 16 décembre 1862 sur le recensement, modifiée par l'Ordonnance Souveraine n° 2.726 du 27 avril 2010 ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 3.095 du 24 janvier 2011 portant création de l'Institut Monégasque de la Statistique et des Études Économiques et du Conseil Scientifique de la Statistique et des Études Économiques, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 5 avril 2023 ;

### **Article 1er**

La population officielle de la Principauté de Monaco pour l'année 2022 s'élève à 39.050 personnes.

### **Article 2**

Le Secrétaire Général du Gouvernement et le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

## Notes

## Liens

1. Journal de Monaco du 21 avril 2023

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2023/Journal-8639>